

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 22.153

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 octobre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Nadine DAVID représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
M. Gérard FILOCHE représenté par M. Philippe CUSSAC
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

M. Gilbert THULEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX DE LA VOIE DÉNOMMÉE « RUE DES PASSEROSSES »

RAPPORTEUR : M. LOUX

VOTE : UNANIMITÉ

Dans le cadre du projet immobilier « LE DOMAINE DE LA METAIRIE », une voie dénommée « rue des Passeroses » a été créée, reliant la rue des Bégonias au chemin piétonnier donnant accès au Lac de la Métairie.

Cette rue est constituée de la parcelle cadastrée Section BC n°380. La voie ainsi que ses équipements, terminés depuis plusieurs années, sont en bon état.

Par délibération n°17.155 en date du 6 novembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'incorporation au domaine public communal de cette voie et ce au travers d'un acte administratif d'achat.

Cependant, compte tenu de la spécificité et de la complexité de cette affaire, il convient de confier la rédaction de l'acte à un Notaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner Maître GILBERT, Notaire à ROYAN, pour la rédaction de l'acte authentique d'acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la délibération n°17.155 du 6 novembre 2017,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de modifier la délibération n°17.155 en date du 6 novembre 2017, pour confier la rédaction de l'acte authentique d'acquisition de la parcelle cadastrée Section BC n°380 à un Notaire,
- de désigner Maître GILBERT, Notaire à ROYAN, pour la rédaction de l'acte authentique d'acquisition de la parcelle cadastrée Section BC n°380,
- d'imputer la dépense correspondante au budget de l'année 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Gilbert THULEAU